



# contrat de prévoyance décès et certificat médical

Par **laurence2**, le **03/12/2008 à 16:07**

Bonjour,

mon père a souscrit un contrat prévoyance décès sans questionnaire médical ou il fallait juste au moment de la signature du certificat d'adhésion attesté être en bonne santé.

Est ce que le fait de ne pas avoir rempli de questionnaire médical le dédouane de déclarer son état de santé? est ce que l'assureur pourra s'opposer au versement du capital en cas de décès et si oui quelle en serait la justification?

Merci de m'éclairer sur ce sujet d'absence de questionnaire médical car je suis un peu perdue.

Laurence